



ELECTIONS LEGISLATIVES DU 1ER NOVEMBRE 2015 EN TURQUIE

NOTE D'INFORMATION POUR LES OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

TRANSPORT ET HEBERGEMENT:

Pour des raisons économiques, le HDP ne peut prendre en charge les frais de voyage et de séjour des délégations d'observateurs internationaux. Il peut cependant recommander des hôtels.

Le HDP mettra à disposition de chaque délégation une équipe d'accompagnement et fournira une assistance durant le travail d'observation dans les différentes régions. Les déplacements à l'intérieur du pays, durant votre programme, seront pris en charge par les antennes départementales du HDP.

INFORMATION:

Un manuel sur les droits des délégations internationales sera distribué à tous les membres des différentes délégations. Par ailleurs, les représentants locaux du HDP feront part aux délégations de l'expérience des précédentes élections et leur donneront toute information utile.

COMMUNICATION ET RESEAU:

Toutes les délégations d'observateurs seront en relation avec les représentants des antennes départementales. Une fois les régions d'observation déterminées, nous fournirons aux membres des délégations d'observateurs les coordonnées des représentants locaux. Toute l'organisation des activités d'observation est assurée par la coordination de la représentation du HDP en Europe (hdpeurope@skynet.be), le bureau national du HDP à Ankara (international@hdp.org.tr) et les représentations locales.